

42 – INTÉGRATION EUROPÉENNE ET POLITIQUES COMMUNES

A – L'intégration dans l'UE a-t-elle dynamisé la croissance de la zone ?

1 – Mondialisation et régionalisation du commerce mondial

a) – Les différentes formes de l'intégration économique régionale

On peut distinguer traditionnellement deux voies de l'intégration régionale : par le marché d'une part, par des institutions, c'est à dire l'harmonisation des structures productives et de la monnaie, d'autre part.

La première voie se concrétise par différentes formes d'organisation du marché dont la plus lâche est la zone de libre-échange, c'est à dire l'abolition des droits de douane et des restrictions au commerce dans la zone à intégrer (l'AELE menée par la grande Bretagne dans les années 60 ou l'ALENA récemment formée entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique en sont de bons exemples). Un peu plus ambitieuses, l'Union douanière instaure en plus un tarif extérieur commun (les droits de douane deviennent identiques aux différentes frontières de la zone avec le reste du monde) et harmonise les législations douanières. Plus ambitieux encore, le Marché commun (devenu depuis Marché unique ou Grand marché) est une union douanière qui s'enrichit de la libre circulation des hommes et des capitaux : le Grand marché intérieur qui vient de naître en est un parfait exemple. Il inclut en plus une harmonisation des normes et des taux de TVA. La seconde voie consiste en une harmonisation des structures de production, une convergence des politiques économiques et monétaires nationales, voire la création d'un système de parités fixes entre les monnaies de la zone ou encore la création d'une monnaie unique. Elle apparaît comme une suite logique ou un accomplissement de l'intégration par le marché : l'Europe avec la politique agricole commune (PAC), le Système monétaire européen (SME) et la création potentielle d'une monnaie unique pour la fin du siècle illustre les différentes composantes de cette intégration par la monnaie et la production.

(Source : Philippe Norel, *Alternatives Economiques*, avril 1993)

Q1 – Que signifie le terme *intégration économique* ?

.....

Q2 – Quelles sont les deux façons d'obtenir cette intégration économique régionale.



Q3 – A l'aide du texte, précisez les caractéristiques des différentes unions et donnez un exemple

Formes de l'intégration	Caractéristiques	Exemples
➤ Zone de libre échange	➤ ➤	➤
➤ Union douanière	➤ ➤	➤
➤ Marché commun	➤ ➤ ➤	➤
➤ Union économique	➤ ➤ ➤	➤

b) – Les raisons de l'intégration économique

1 – Face à l'hégémonie américaine, la principale réponse est venue de l'Europe. L'Union européenne a suivi, sur le long terme, un processus d'intégration commerciale, monétaire et politique qui ouvre aux pays européens rassemblés la possibilité d'influencer l'économie mondiale. Si tant est qu'ils arrivent à poursuivre leur intégration politique. Celle-ci leur réclame désormais d'importants abandons de souveraineté, pour laisser aux instances communautaires le soin de régler leurs relations avec le reste du monde (négociations commerciales, position unique au FMI, etc.). Un processus qui reste complexe et conflictuel. En dehors de l'Europe, la régionalisation des échanges progresse et constitue aujourd'hui un substitut à des politiques de coopérations au niveau mondial. Les pays asiatiques et latino-américains suivent avec attention l'expérience européenne. Sans que celle-ci soit reproductible, tant elle s'inscrit dans des conditions historiques particulières, elle peut par son exemple, ouvrir la voie à des modes de régulation régionaux. Une première étape vers une coopération plus mondialisée.

(Source : Christian Chavagneux, *Alternatives économiques*, Hors série n° 48, mai 2001)

2 – Par rapport aux textes multilatéraux, les accords d'intégration régionale renforcent et précisent ces règles de loyauté. Ainsi, la ratification de l'Aléna n'a été rendue possible que par l'adjonction d'annexes sur l'environnement et les normes de travail. Les disciplines communautaires, qui fondent déjà une bonne partie du traité de Rome, ont été plusieurs fois renforcées (Charte sociale, règlement de 1989 sur les fusions, etc.). Quasiment tous les accords préférentiels régionaux intègrent ainsi aujourd'hui des dispositions qui restent, et sans doute pour longtemps, inaccessibles au sein de l'OMC.

(Source : Jean Marc Siroën, *Régionalisme et multilatéralisme*, Cahiers français n°299, Novembre 2000)

Q1 – Quelles sont les raisons qui peuvent pousser des pays à s'intégrer ?

-
-
-

Q2 – Cette intégration remet-elle en cause le multilatéralisme ?

-
-
-

2 – L'intégration européenne et son élargissement

a) – Une intégration par le marché

1 – Le traité de Rome (1957)

- Art 1 - Par le présent traité, les hautes parties contractantes instituent entre elles une Communauté économique européenne.
- Art 2 - La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit.
- Art 3 - Aux fins énoncées à l'article précédent, l'action de la Communauté comporte dans les conditions et selon les rythmes prévus par le présent traité :
- L'élimination, entre les États membres, des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises ;
- L'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les États tiers
- L'abolition entre les États membres des obstacles à la libre circulation des personnes et des capitaux ;
- L'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture ;
- L'instauration d'une politique commune dans le domaine des transports ;
- L'établissement d'un régime assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le Marché commun.

(Source : <http://europa.eu> 2006)

2 – L'Acte unique européen (1986)

- Mener à terme la réalisation du marché intérieur avant fin 1992, espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée.
- Les États membres délèguent une partie de leur pouvoir de décision aux institutions européennes dans de nouveaux domaines (recherche-développement, environnement, santé, sécurité des travailleurs, développement régional).
- Les décisions concernant le marché intérieur peuvent être prises à la majorité qualifiée.
- L'Acte unique consacre l'existence du Conseil européen. Il en fixe la composition: chefs d'Etat et de gouvernement des États membres, Président de la Commission européenne assistés par les ministres des Affaires étrangères et un membre de la Commission.

(Source : <http://europa.eu> 2006)

3 – Le traité de Maastricht : création d'une Union européenne (1992)

- Le marché unique est parachevé par l'instauration de l'UEM. L'objectif de la politique monétaire est d'instituer une monnaie unique et d'assurer la stabilité de cette monnaie grâce à la stabilité des prix et au respect de l'économie de marché. Le traité prévoit l'installation d'une monnaie unique en trois étapes successives :
 - La première étape, qui libéralise la circulation des capitaux, commence le 1er juillet 1990;
 - La deuxième étape commence le 1er janvier 1994 et permet la convergence des politiques économiques des États membres ;
 - La troisième étape doit débiter au plus tard au 1er janvier 1999 avec la création d'une monnaie unique et l'établissement d'une Banque centrale européenne (BCE).
- La politique monétaire repose sur le Système européen des banques centrales (SEBC), composé de la BCE et des banques centrales nationales. Ces institutions sont indépendantes des autorités politiques nationales et communautaires.
- Une des grandes innovations apportées par le traité est l'institution d'une citoyenneté européenne qui s'ajoute à la citoyenneté nationale. Tout citoyen ayant la nationalité d'un État membre est aussi un citoyen de l'Union.
- Principe de subsidiarité : « La Communauté n'intervient que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou de l'effet de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire »

(Source : <http://europa.eu> 2006)

Q1 – Quelles sont les trois grandes étapes de la création d'un grand marché unique européen ?

1958-1968 :

-
-

1987-1993 :

-
-
-

1993-1999 :

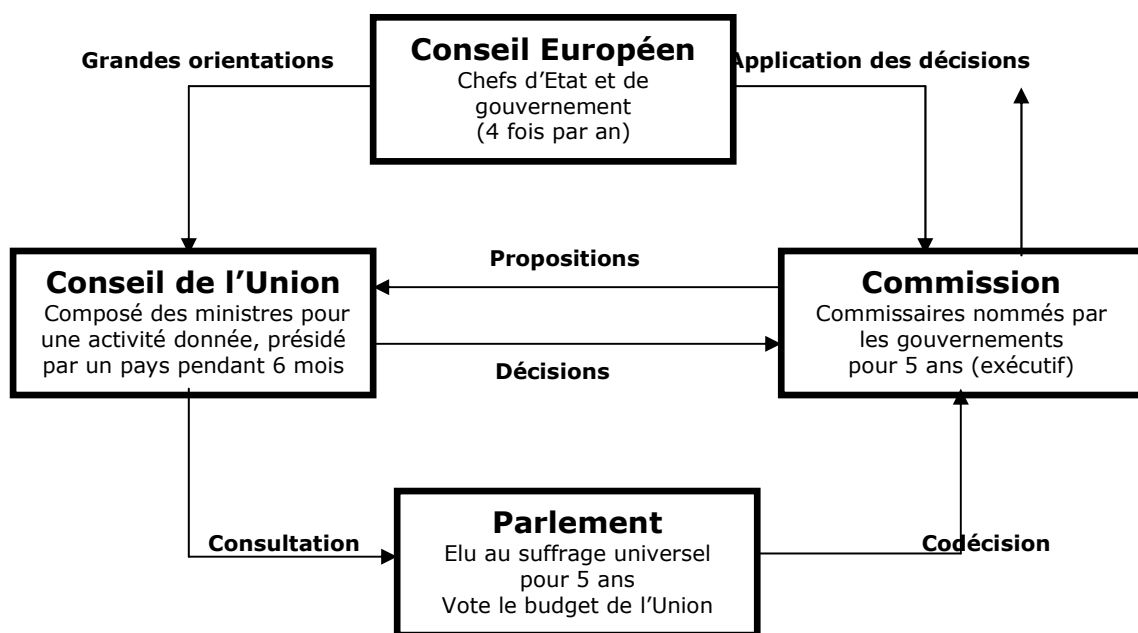
-
-

Q2 – Cette création a-t-elle été menée jusqu'au bout ?

.....
.....

b) – Une intégration par les institutions

1 – Les grandes institutions de l'UE



Q1 – Quels sont les pouvoirs respectifs des grandes institutions de l'UE ?

-
-
-
-

2 – Les transferts de compétence

Compétences abandonnées par les Etats	Compétences transférées par les Etats	Compétences encadrées par l'Union	Compétences coordonnées entre les Etats	Compétences réservées aux Etats
<ul style="list-style-type: none"> - Obstacles protectionnistes - Aides publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole - Politique monétaire - Accords commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Libre circulation des personnes - Réglementation des produits - Pacte de stabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de recherche - Aménagement du territoire - Politique économique (Eurogroupe) - Politique sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité intérieure - Droit du travail - Fiscalité - Justice - Affaires étrangères

Q1 – Montrez que les Etats de l'UE ont perdu une partie de leurs compétences au profit de l'Union ?

.....

Q2 – Montrez que l'intégration dans l'UE oblige les Etats de l'Union à coopérer ?

.....

Q3 – Montrez que les Etats de l'UE ont conservé des domaines qui leur sont propres ?

.....

Q4 – Expliquez le principe de subsidiarité inscrit dans le traité de Maastricht

.....

3 – Un exemple de politique communautaire : la PAC

➤ **Quel est le budget de la politique agricole commune ?**

Le budget de la PAC s'élevait, en 2002, à 44 milliards d'euros, soit 44 % du budget européen, et 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) communautaire. La France, premier producteur agricole de l'Union européenne (UE), en est la première bénéficiaire (22 %). Le budget de la PAC a été "sanctuarisé" jusqu'en 2013. Il devra financer l'adhésion des nouveaux membres, y compris de grands pays agricoles comme la Pologne et la Roumanie.

➤ **A quoi sert la PAC et comment fonctionne-t-elle ?**

Lancée dans les années 1960, la PAC repose sur l'instauration de prix plus élevés que le cours mondial, garantis aux producteurs (prix institutionnels garantis). Les produits circulent librement à l'intérieur de l'Union.

A l'importation, les agriculteurs européens sont protégés par des prélèvements variables, égaux à la différence entre le prix de marché intérieur et le prix mondial. A l'exportation, les "restitutions" (qui sont des primes) compensent la différence entre le prix intérieur et le prix mondial. Ce système de prix élevé est financé par le consommateur. Les objectifs quantitatifs de cette politique ont été remplis, mais elle a causé des dégâts : production d'excédents, sources de dérive budgétaires et de déstabilisation de marchés extérieurs, et dommages sur l'environnement.

En 1984, un régime de quotas est instauré en production laitière, afin de limiter les quantités produites. En 1992, une réforme générale est décidée. Pour freiner la dérive budgétaire, les prix garantis dans les secteurs les plus sensibles (viande, céréales) sont abaissés. Afin de compenser la perte pour les agriculteurs, des aides directes au revenu sont versées. Cette réforme introduit donc un premier découplage entre le niveau de soutien et les quantités produites.

➤ **Qui perçoit les aides directes ?**

La PAC actuelle est l'héritage, à la fois, des choix anciens et des réformes successives opérées, ce qui explique la coexistence de règles variables selon les secteurs.

Les aides directes, qui compensent la baisse des prix, représentent désormais 77 % des dépenses, tandis que 7 % sont consacrées aux restitutions. La PAC est financée en majorité par le contribuable, et non par le consommateur. La part des aides et leur nature sont variables selon les productions. Les aides directes entrent pour 54,8 % dans la formation du résultat agricole de l'ensemble des grandes cultures et pour 59,5 % de l'ensemble de la production bovine. Certains secteurs ne bénéficient pas, ou peu, d'aides : les vins et alcools, pourtant l'un des premiers postes de la balance commerciale agroalimentaire française, les fruits et légumes, les productions hors-sol (volailles et porc).

(Source : *Le Monde de l'Economie*, 24 février 2004)

Q1 – Quel était le principe de fonctionnement de la PAC dans les années 1960 ?

-
-
-

Q2 – Comment a-t-on réformé la PAC à partir des années 1980 ?

.....
.....

Q3 – Qui en profite le plus ?

.....
.....

c) – L'élargissement de l'Union

L'histoire de l'Union est marquée par son *élargissement* progressif. Aux pays fondateurs (les « Six ») sont venus s'agréger successivement le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni en 1973 (les « Neuf »), la Grèce en 1981 (les « Dix »), l'Espagne, le Portugal en 1986 (les « Douze »), l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995 (les « Quinze »). Le 1^{er} janvier 2004, l'Union a accueilli dix nouveaux membres, dont huit pays d'Europe centrale et orientale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Tchéquie, Slovaquie et Slovénie) et deux îles (Chypre et Malte) pour former les « Vingt-cinq ». En 2007, elle a accueilli la Roumanie et la Bulgarie (« Vingt-sept »). Elle doit encore intégrer la Croatie, la Serbie, la Bosnie, la Macédoine, et, peut-être la Turquie.

(Source : <http://europa.eu> 2008)

Q1 – Quel est l'objectif de l'élargissement de l'UE ?

.....
.....

3 – Les avantages attendus de la construction européenne

a) – Les avantages du marché unique

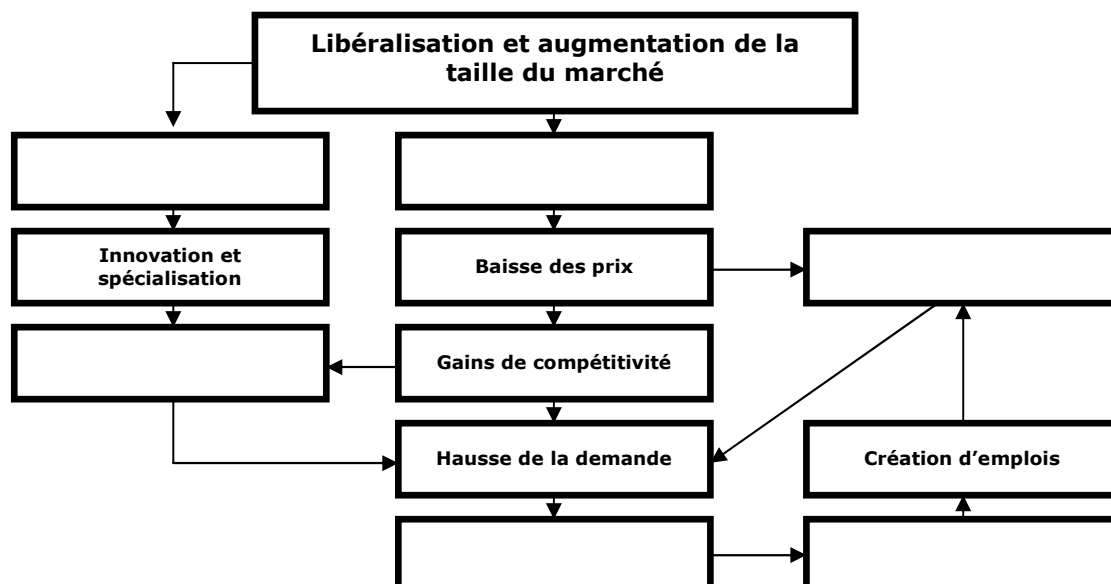
1 – De par l'Acte unique, le "Grand Marché" doit être réalisé au 31 décembre 1992. C'est d'abord un programme public mobilisateur, dont la crédibilité doit être suffisante pour fonder les anticipations du privé. Les effets directs concernent la suppression des entraves non tarifaires qui maintiennent les marchés fragmentés : suppression des formalités administratives au passage en douane, reconnaissance mutuelle des normes et des réglementations, ouverture des marchés publics nationaux à la concurrence, libération des mouvements de capitaux... Les effets indirects sont liés à la réaction des entreprises : ils regroupent les effets de taille et de concurrence. Au total, le Grand Marché doit être, et se trouve déjà, à l'origine "d'effets d'offre" (économie d'échelle, baisse des coûts de production, croissance de la productivité...) susceptibles d'améliorer l'efficacité du tissu productif européen.

(Source : Daniel Rallet, 1993, *Ecoflash*, mai 1990)

2 – Les partisans de l'élargissement considèrent que les nouvelles adhésions présentent de nombreux avantages : l'élargissement serait facteur de croissance d'abord pour les nouveaux pays membres puis pour l'ensemble de l'Union (économies d'échelle, meilleure allocation de l'épargne européenne au financement des investissements, spécialisation de ces pays dans des secteurs concurrentiels à ceux du reste du monde, etc.) ; il permet d'augmenter le poids de l'Union dans le monde et il est un puissant facteur de paix.

(Source : *Le petit économiste illustré*, Bréal, 2002)

Q1 – Remplissez le schéma suivant montrant les avantages du marché unique avec les termes : *hausse du pouvoir d'achat, investissement, croissance du PIB, économies d'échelle, compétitivité structurelle, hausse de la concurrence*



b) – Les avantages de la monnaie unique

1 – En 1978, l'Europe est divisée en deux groupes : les pays à faible inflation (Allemagne, Benelux), pour qui la convergence des objectifs de politique économique est un préalable à toute réforme visant à renforcer la coopération monétaire européenne, et les pays à forte inflation (GB, Italie, France) favorables à la création immédiate d'un mécanisme de change européen qui donnerait la priorité à la lutte contre l'inflation. Les échecs continuels des tentatives de relance isolée militent pour une plus grande convergence des objectifs de politique économique ; la dépréciation de la lire (56%), de la livre (54%), du franc (27%) par rapport au mark, entre 1972 et 1978, incite à stabiliser les changes sous peine de compromettre le marché commun. Le SME entre en vigueur en mars 1979. Dans le SME comme dans le serpent, l'adhésion est volontaire : la GB a décidé en 1978 de rester à l'écart du mécanisme. L'écart maximal de fluctuation entre deux monnaies est fixé à +/- 2,25% autour de cours pivots bilatéraux.

(Source : Pascal Le Merrer, *Le SME a 10 ans, Ecoflash*, avril 1989)

2 – Le processus décidé à Maastricht devrait se dérouler en trois étapes au terme desquelles l'Euro, émis sous le contrôle d'une institution nouvelle – la Banque centrale européenne - viendra se substituer aux monnaies nationales. Ces étapes doivent conduire à un rapprochement des performances économiques des pays européens en matière d'inflation, de finances publiques et de taux de change par la mise en œuvre de programmes économique de convergence.

Les normes sont en effet sévères : une inflation qui ne dépasse pas plus de 1,5 point la moyenne des trois pays les moins inflationnistes ; un déficit budgétaire contenu en-deçà de 3% du PIB ; une dette publique inférieure à 60% du PIB ; un taux d'intérêt à long terme ne dépassant pas plus de 2 points le taux moyen observé dans les trois pays où ces taux sont les plus faibles ; un taux de change vis-à-vis des pays partenaires stabilisé depuis au moins deux ans dans la fourchette étroite de 2,25% autour du taux pivot.

(Source : Philippe Frémeaux, *Alternatives Économiques*, février 1992)

3 – Les partisans de l'Euro restent persuadés que l'Union économique monétaire (UEM) est bonne pour l'emploi. Quels sont leurs arguments ? D'abord, l'Euro va supprimer les incertitudes liées au taux de change et les entreprises auront une meilleure visibilité. Finies les dévaluations compétitives et les manques à gagner pour ceux dont la monnaie se trouve renchérie. Une monnaie commune va "élargir" la circulation des capitaux et permettre une meilleure allocation des ressources. La limitation des déficits publics va permettre de libérer l'épargne des ménages au profit de l'investissement et de la croissance.

L'Euro, monnaie stable dans un contexte d'inflation maîtrisée, sera attractive pour les investisseurs mondiaux, ce qui permettra de bénéficier de taux d'intérêts plus bas. Enfin, les coûts de conversion des monnaies pour toutes les transactions internes et les frais de couverture de change seront supprimés, ce qui représenterait un gain de plus de 0,5% du PIB de l'Union.

(Source : Martine Laronche, *Le Monde*, 26 novembre 1997)

Q1 – Quelles sont les deux raisons qui poussent les membres de la CEE à adopter un SME ?

-
-

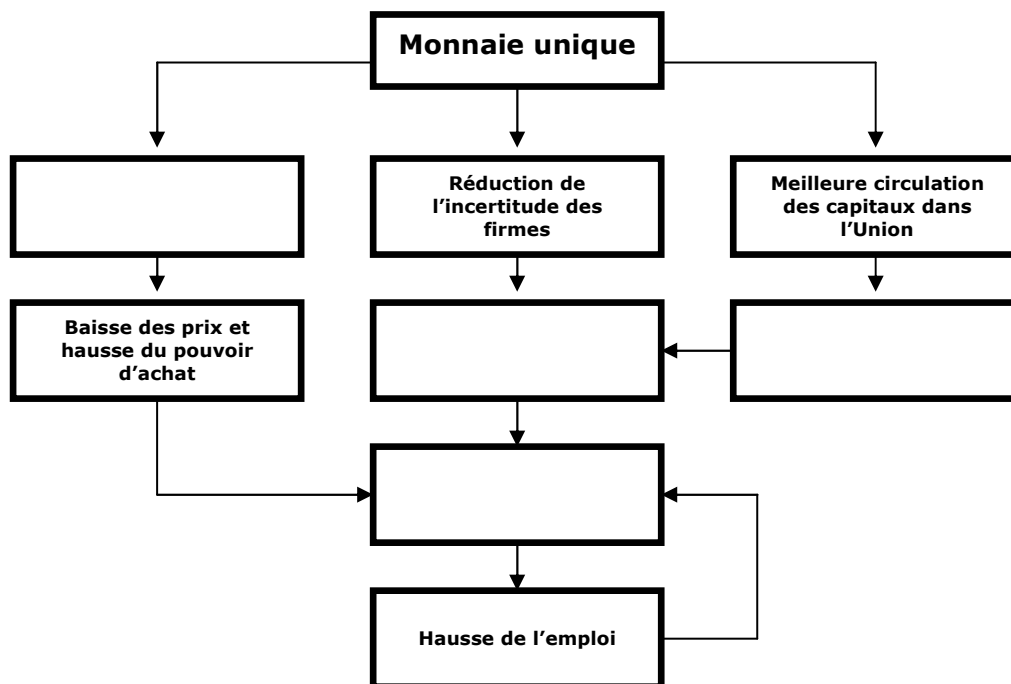
Q2 – Quels sont les principes d'un système de *parité fixe* ?

-
-
-

Q3 – Quelles étaient les conditions pour arriver à la monnaie unique ?

-
-
-
-
-

Q4 – Présentez les arguments en faveur de l'Euro dans le schéma suivant avec les termes suivants : *baisse du taux d'intérêt, croissance du PIB, suppression des commissions de change, investissement.*



c) – Les politiques de désinflation compétitive pour arriver à la monnaie unique

1 – Ayant vidé de sa substance le modèle keynésien de régulation de la demande, les nouveaux classiques réorientèrent l'analyse de la politique économique vers les conditions d'offre. La politique monétaire se vit assigner la tâche exclusive de résorber l'inflation par une politique de contrôle de l'offre de monnaie en fixant le taux d'intérêt à court terme. De façon logique, l'accent fut mis sur la nécessaire indépendance institutionnelle des banques centrales, de façon à les protéger de toute interférence politique et à éliminer toute possibilité de financement monétaire des déficits budgétaires. La politique budgétaire fut investie, en Europe et au Japon surtout, de la mission de résorber les stocks de dette publique accumulés dans les années 70 et de réduire autant que faire se peut le niveau des prélèvements obligatoires, jugés incompatibles avec l'incitation au travail, à l'épargne et à l'investissement.
 (Source : Jacques Adda, *Le retour des politiques keynésiennes*, Alternatives économiques, HS n°52, avril 2002)

2 – À partir de 1983, la politique économique française change radicalement de visage et s'engage dans la voie une politique de l'offre, politique du franc fort et de la rigueur budgétaire. Cette politique repose sur quatre axes :

- Une politique budgétaire d'assainissement.
- Une politique monétaire fondée sur un " Franc fort ", par ancrage du franc au mark.
- Une maîtrise des coûts supportés par les entreprises (hausse modérées des salaires par la désindexation et diminution de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés).
- Des réformes structurelles destinées à améliorer la compétitivité de l'économie : privatisations, déréglementation, modernisation du marché financier.

Pour ce qui relève des échanges commerciaux, les objectifs de cette politique doivent permettre de réaliser les enchaînements vertueux suivants :

- L'appréciation du Franc doit forcer les entreprises à améliorer la qualité de leur offre et à rechercher des gains de productivité pour proposer des biens suffisamment concurrentiels sur le marché international. Cette recherche doit permettre d'accentuer la spécialisation vers le secteur des hautes technologies plutôt que dans les domaines en déclin.
- Une monnaie stable doit permettre de stabiliser et d'encourager les échanges commerciaux de la France.
- Les marges croissantes dégagées par les entreprises ainsi que la baisse des prélèvements publics pour financer le déficit assurent le financement d'un investissement plus important, facteur de relance de l'activité puis de l'emploi.

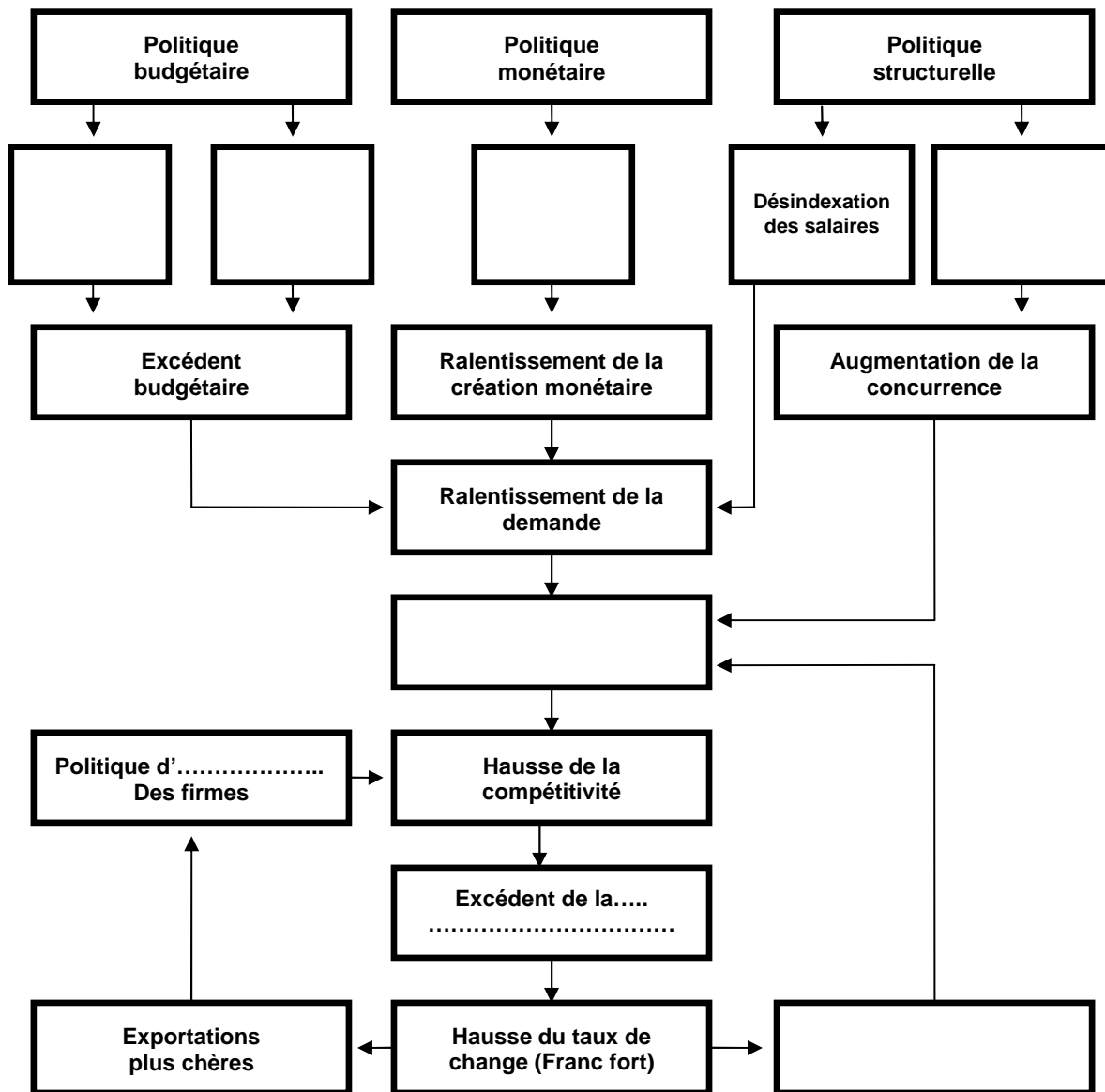
La France recherche à rejoindre le cercle vertueux d'appréciation de la monnaie, de maîtrise de l'inflation, d'excédents commerciaux et de croissance économique dont bénéficiaient les économies fortement ouvertes comme l'Allemagne ou le Japon.

(Source : <http://membres.lycos.fr/cyberbobline/38.html> 2006)

Q1 – Dans quel cadre théorique se situe la politique de désinflation compétitive ?

.....

Q2 – A l'aide des deux textes, complétez le schéma suivant avec les mots : *balance courante, baisse des impôts, désinflation, déréglementation et privatisation, baisse des dépenses publiques, importations moins chères, innovation, hausse du taux d'intérêt à court terme.*



4 – Les résultats de la construction européenne

a) – Une convergence des économies au sein de l’Union Européenne

1 – L’Europe des 27 est aujourd’hui un ensemble de 495 millions d’habitants disposant d’un PIB cumulé en 2008 d’environ 12 875 milliards d’€ en PPA, équivalent au PIB américain (11 607 milliards) et plus de 3 fois supérieur à celui du Japon (3 594 milliards). La mise en place du Marché commun s’est accompagnée d’une très forte ouverture au commerce international. Le commerce total de la zone atteint aujourd’hui 29% de son PIB. [...] L’ouverture internationale s’est essentiellement réalisée par la croissance du commerce intracommunautaire, dont le poids exprimé relativement au PIB de l’Union a doublé au cours des trois dernières décennies, alors que la part du commerce extracommunautaire restait relativement stable au cours de la même période. Une fraction difficilement chiffrable de cette évolution s’explique par la réorientation géographique des échanges (effet Marché commun relayé au début des années 90 par l’effet Marché unique) : le commerce intracommunautaire représentait 35% du commerce total de l’Europe des 12 en 1958, 49% en 1980 et 63% en 2002. Les investissements directs ont également été stimulés : l’Union absorbait 28% des flux d’investissements directs en provenance du reste du monde en 1980 contre 45% au début des années 90 et 46% de nos jours. Une part importante de ces flux étant consacrée à des fusions et acquisitions qui se sont multipliées avec l’achèvement du Marché unique, les opérations intra-européennes représentent la moitié du total des opérations.
 (Source : Charles Hen et Jean Léonard, *L’Union européenne*, La découverte, Repères 2005 actualisé 2009)

Q1 – Quels ont été les effets du Marché unique sur le commerce et la concentration au sein de l’UE ?

-
-
-

2 – La convergence des niveaux de vie et des taux d’inflation

	PIB par tête en PPA en €		Taux d’inflation en %	
	1990	2008	1980	2008
Allemagne	14 510	29 100	5,9	2,8
France	14 160	27 400	13,5	3,2
Royaume-Uni	13 730	29 900	16,3	3,5
Italie	13 608	25 300	20,4	3,5
Espagne	8 720	26 300	22,4	4,1
Irlande	7 480	36 300	14,3	3,3
Hongrie	3 120	15 900	~	6,0
Union Européenne	9 550	25 900	11,4	3,7

(Source : Eurostat 2009)

Q1 – Que constatez-vous dans l’évolution des niveaux de vie et des taux d’inflation ? Calculez des écarts :

.....

3 – Voilà plus de dix ans que l'Irlande, avec l'aide décisive de l'Europe, et de son argent, a mis son intelligence au service de sa stratégie économique et sociale, fondement de son actuelle prospérité. Au tableau de bord de l'économie irlandaise, les deux indicateurs clés pour toute nation d'Europe — la croissance et l'emploi — ont de quoi susciter l'admiration et l'envie. En 2005, le produit national brut (PNB) a crû de 4,8 %, meilleur taux de la zone euro. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant est le deuxième plus élevé d'Europe, juste après celui du Luxembourg. Le taux de chômage (4,3 %) est le plus bas de l'Union européenne (UE), devant les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La population active a dépassé en 2005 son record historique de 2 millions de personnes, soit le double d'il y a quinze ans. Ce quasi plein emploi est le plus beau fruit de la croissance.

Pendant des siècles, l'Irlande, rurale et souvent misérable, fut une terre d'émigration. Elle est maintenant un pays de forte immigration, après un renversement de situation spectaculaire. L'île compte 400 000 habitants non irlandais, issus de près de 200 nationalités. La majorité des immigrants récents viennent des nouveaux membres de l'UE, Pologne et Pays baltes en tête, dont les ressortissants jouissent, comme en Suède et en Grande-Bretagne seulement, d'un accès quasiment libre au marché du travail. Elle est une chance pour les principaux intéressés, qui trouvent dans l'île des salaires au moins cinq fois plus élevés que dans leur pays d'origine.

La performance irlandaise repose sur un pilier central : l'investissement étranger. L'Irlande a voulu devenir un paradis pour les investisseurs, et a su le rester. Elle a pour principal atout un régime fiscal attractif. L'impôt sur les sociétés, au taux unique (12,5 %), est le plus faible d'Europe. Les prélèvements obligatoires sont inférieurs à la moyenne de l'UE. La détention d'avoirs irlandais et le rapatriement des profits sont totalement libres. Les investisseurs apprécient la flexibilité du marché du travail, notamment en matière de licenciement, et surtout, la stabilité des relations syndicats-patronat, née d'accords contractuels périodiquement renouvelés et qui permettent de prévoir l'évolution des salaires. Résultat : 1 022 entreprises étrangères, dont 130 françaises, sont présentes en Irlande. L'Agence de développement industriel (IDA) les aide à s'installer puis les accompagne dans leur essor. Le stock de l'investissement direct étranger, vital pour la balance des paiements, génère environ 75 % des exportations irlandaises de biens et de services. D'où un solide excédent commercial.

Les succès de l'Irlande résultent aussi de l'usage efficace des fonds structurels européens et du règne d'une bonne gouvernance. Le budget 2006 est à l'équilibre, comme le précédent. La dette publique est modeste (29 % du PIB), la deuxième plus faible de la zone euro. L'Etat a maintenant les moyens d'être plus attentif aux besoins des plus pauvres, comme l'atteste la hausse de ses dépenses sociales. [...] L'Irlande dispose d'un autre atout : l'énergie, la confiance et l'optimisme de sa population, qu'elle soit née dans l'île ou "néo-irlandaise".

(Source : Jean-Pierre Langellier, *Le Monde*, 24 janvier 2006)

Q2 – Quels sont les différents facteurs qui ont permis à l'Irlande de rattraper son retard ?

-
-
-
-

3 – L'euro protecteur : La crise financière connaît un gagnant incontestable, l'euro. Sept ans après sa mise en circulation, la monnaie unique a permis aux Européens de résister ensemble dans la tourmente financière. Sans elle, le scénario était écrit : le Vieux Continent aurait retrouvé ses déchirements des années 1990, lorsque les marchés s'attaquaient aux économies les plus faibles, les faisant tomber les unes après les autres. L'affaire aurait tourné à la grave crise politique, la Bundesbank et l'Allemagne ayant, seules, le pouvoir de voler au secours des partenaires de leur choix.

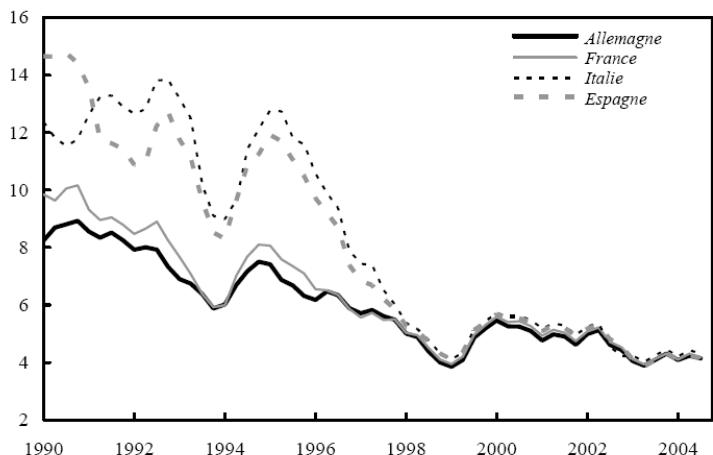
L'analyse n'est pas de pure conjecture. Que l'on observe le sort réservé aux pays qui ne sont pas de la famille. Le petit Etat islandais a fait faillite. La Hongrie est sous perfusion du Fonds monétaire international et des institutions européennes. Pis, le Danemark, le vertueux modèle scandinave, dont la monnaie est indexée strictement sur l'euro, a dû appeler à son secours la Banque centrale européenne. L'évidence s'impose : rester hors de l'euro coûte cher.

(Source : *Le Monde* du 02 novembre 2008).

Q3 – Quel a été l'avantage de l'intégration dans l'Euro ?

.....

4 – La convergence des taux d'intérêt à long terme



Q4 – Donnez trois raisons à la baisse des taux d'intérêts à long terme ?

➤
 ➤
 ➤

Q5 – Quel est l'avantage théorique procuré par cette baisse des taux d'intérêt ?

.....

b) – Qui n'a pas suffi à dynamiser la zone

1 – Croissance comparée (PIB par tête en PPA en volume, Etats-Unis = 100)

	1960	1970	1980	2008
Union Européenne à 15	64	68	72	68
Japon	38	65	74	76
NPI d'Asie	14	19	27	59
Amérique Latine	28	26	30	24
Afrique	10	9	8	7

(Source : Ocde 2009)

Q1 – Comparez la performance de l'UE par rapport aux autres pays. Qu'en concluez-vous ?

.....

2 – Taux de chômage standardisés (en % des actifs)

	1990	1993	1996	1999	2002	2005	2008
Allemagne	4,8	7,7	8,7	8,4	8,6	9,5	7,3
France	8,7	11,3	11,9	10,7	8,8	9,8	7,7
Royaume-Uni	6,9	10,0	8,0	5,9	5,1	4,7	8,5
Union européenne	8,1	10,1	10,2	8,7	7,7	8,9	7,0
Etats-Unis	5,6	6,9	5,4	4,2	5,8	5,2	5,8
Japon	2,1	2,5	3,4	4,7	5,4	4,3	4,0

(Source Ocde 2006)

Q2 – Comparez les taux de chômage des pays. Qu'en concluez-vous ?

➤

 ➤

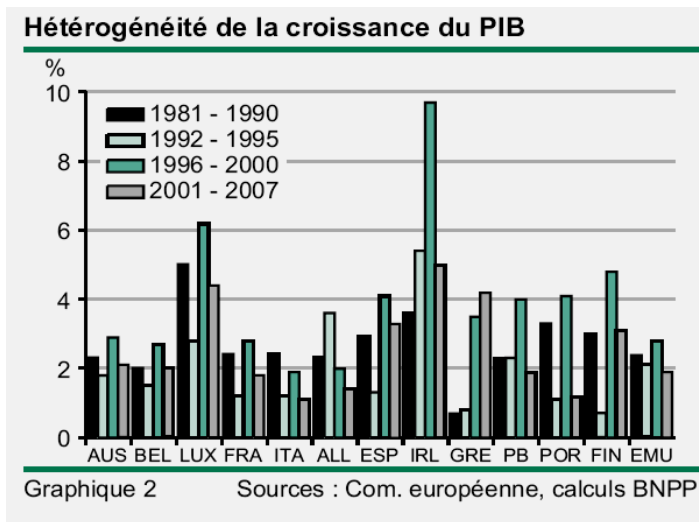
3 – Italie en récession technique, rebond allemand, France au ralenti, Espagne en grande forme : au premier trimestre, les pays de l'Union monétaire ont enregistré des performances économiques aux disparités inquiétantes. Dans leur ensemble, les douze sont non seulement en retard sur les principales régions du monde, et leurs partenaires de l'Union européenne, mais leurs divergences économiques ont plutôt tendance à augmenter. Six ans après la création de l'euro, le phénomène est susceptible d'affecter la crédibilité d'une devise dont l'un des objectifs avoués était de faciliter la convergence, tout en permettant de mieux résister aux chocs extérieurs.

La tendance ne date pas de cette année. Depuis la création de l'euro, les taux de croissance ont toujours connu des écarts significatifs. En 2004, la croissance allait de 1 % au Portugal, à 5,4 % en Irlande, contre 1,6 % en Allemagne et 2,5 % en France. La principale puissance économique de la zone, l'Allemagne, connaît depuis dix ans une croissance atone, tandis que la France s'en sort nettement mieux.

Deuxième problème, les moteurs de la croissance varient toujours beaucoup d'un pays à l'autre. En Espagne, la demande intérieure est dynamique, dopée notamment par la baisse des taux d'intérêts liée à l'arrivée de l'euro. Cette baisse du loyer de l'argent se traduit par une flambée de l'immobilier. En Allemagne, les ménages dépriment, et épargnent au lieu de consommer. L'activité dépend essentiellement des exportations.

En dépit de l'euro fort, l'économie allemande est en passe de devenir la plus exportatrice du monde, alors que la France creuse de nouveau son déficit commercial.

(Source : Philippe Ricard, *Le Monde* du 22 mai 2005)



Q3 – Quels sont les points de divergences au sein des pays de l'Union ?

-
-
-

4 – L'Union européenne a longtemps été un « club de riches » : les niveaux de développement de ses membres étaient relativement élevés et proches les uns des autres. Certes, les élargissements précédents avaient déjà fait entrer certains pays en retard – l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal – mais les écarts, non négligeables, étaient moindres que ceux observés aujourd'hui. Les nouveaux adhérents de 2004 ont des niveaux de développement compris entre 35% et 70% de la moyenne européenne. Ces très bas niveaux traduisent une productivité de travail en moyenne plus faible, mais également des coûts salariaux moindres. Ils trouvent aussi leur reflet dans des niveaux de protection sociale bien moins généreux que dans les pays membres de l'Union à quinze. A ces écarts agrégés s'ajoutent dans la plupart des cas, d'importantes différences dans les structures productives, en grande partie héritées de l'ancienne organisation planifiée et hiérarchisée dans laquelle ces économies étaient insérées avant la chute du mur de Berlin. Ainsi, des pays comme la Bulgarie ou la Roumanie, ont-ils des secteurs agricoles très surdimensionnés et, souvent, archaïques et peu productifs. De même, les industries lourdes et les industries polluantes continuent de représenter une part de l'économie plus importante à l'est qu'à l'ouest de l'Union.

(Source : Jacques Le Cacheux, *Union élargie ou Union désunie ?* Alternatives économiques, HS N°64, Mars 2005)

Q4 – En quoi l'élargissement de l'UE peut-il remettre en cause le mouvement de convergence ?

-
-
-